

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420**

-----

N° 2015-16

Séance du 7 février 2015



L'an deux mil quinze et le sept février, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

**Présents** : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoint; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, SANTUCCI Alexandra, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert Conseillers Municipaux.

**Absent(s) représenté(s)** :

**Absent(s) non représenté(s)** : RICHIER Jacques.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : SYNDICAT MIXTE DU DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DE LA VÉSUBIE ET DU VALDEBLORE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal rappelle la fusion des syndicats mixte de la station de la Colmiane, de développement de la Haute Vésubie et du complexe thermal de Roquebillière et création du syndicat dénommé « Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore »

Il rappelle la délibération 2014-08 qui désignait M. CIAIS Richard au poste de titulaire et Mme GOUNIOT Caroline au poste de suppléante de ce SMDVVV.

Il rappelle également qu'en tant que Conseiller général il était lui-même membre de droit en plus des membres désignés par l'assemblée.

Ce mandat s'achevant d'ici la fin du mois de mars, il propose de réélire les membres du Syndicat Mixte du Développement de la Vallée de la Vésubie et du Valdeblore à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Vu le code générale des collectivités territoriales et notamment l'article L5721-2,

Vu les statuts du syndicat mixte ayant pour objet l'étude, l'aménagement, la réalisation, l'exploitation et la promotion d'équipements sportifs, touristiques et de santé;

Considérant que le syndicat mixte a en charge la gestion de divers équipements distincts de nature à favoriser le développement touristique et économique de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore ;

Et en vue d'anticiper la nouvelle organisation du Syndicat Mixte du Développement de la Vésubie et du Valdeblore au 1<sup>er</sup> avril 2015,

AR PREFECTURE

Sont candidats : M. BLANCHI Fernand, et M. CIAIS Richard

006-210601530-20150207-2015D16-DE  
Reçu le 10/03/2015

**SONT ÉLUS**

Membres du SMDVVV	
Titulaire	Suppléant
Fernand BLANCHI	Richard CIAIS

Les membres ont déclaré accepter d'exercer leur fonction et ce résultat sera transmis au président Du Syndicat Mixte de Développement de la Vallée de la Vésubie et du Valdeblore.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.*

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.  
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 10/03/2015

LE MAIRE,  
  
FERNAND BLANCHI

